



Ville de Bernay
Délibération : 05
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Délibération n° 85-2020

Rapporteur : Monsieur Mickaël PEREIRA

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : **RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La ville de Bernay souhaite recruter un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences jeunes âgés de moins de 26 ans.

La personne sera recrutée sur un poste d'agent instructeur au sein du service de l'état civil, pour une durée d'un an, 35h hebdomadaires pour une rémunération égale au SMIC.

La participation de l'Etat pour un jeune âgé de moins de 26 ans recruté via le dispositif d'un PEC est de 65% sur la base de 20 heures hebdomadaires, sur le montant brut du SMIC.

Ce recrutement pallie une mise en disponibilité d'un agent du service de l'état civil.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite entre Pôle Emploi, la personne et la Ville de Bernay, et l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement.

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

VU l'arrêté préfectoral de la région de Normandie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi et les contrats initiative emploi.

VU l'avis favorable des membres du comité technique réunis le 3 décembre 2020,

VU l'avis favorable de la 5^{ème} commission « Administration générale, Finances et Economie » du lundi 07 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

